

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE
DE
S C I E Z



74140

Téléphone. : 04 50 72 60 09

Télécopie : 04 50 72 63 08

Convocation au Conseil Municipal

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SCIEZ:

Mercredi 3 octobre 2012 à 20h

pour débattre de l'ordre du jour ci-après exposé.

Comptant sur votre présence à cette séance

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée

Sciez, le 26-09-2012

Le Maire,

Jean-Luc Bidal



ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 octobre 2012

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, procéderont à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, et ce conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 30-08-2012

Chaque membre du Conseil Municipal ayant eu communication du procès-verbal de l'Assemblée du 30 août 2012, les élus présents voudront bien décider approbation de ce document.

QUESTIONS A DELIBERER

- 1- Ateliers géologie 2012 – Convention de délégation avec *La Vie du Passé*
- 2- Budget annexe Port de Plaisance : Décision Modificative N°1
- 3- Nomination des représentants communaux au C.I.S.S.
- 4- Approbation du règlement intérieur des employés communaux
- 5- Création d'un poste pour travailleur handicapé
- 6- Prise en charge communale des frais de scolarité - classe CLIS
- 7- Approbation du nouveau tracé du Sentier de la Métamorphose

DECISIONS DU MAIRE

(Prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal
Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

DM N° 2012-98 du 24 juillet 2012

Objet : Reconduction MAPA fournitures scolaires

Vu le code des marchés publics,

Considérant le MAPA fournitures scolaires signé avec BIRMAN-MAJUSCULE le 1^{er} juillet 2011,

Considérant que l'entreprise a donné entière satisfaction,

Le Maire décide

De reconduire le MAPA fournitures scolaires signé en juillet 2011 avec BIRMAN-MAJUSCULE à compter du 12 juillet 2012, pour une durée de 12 mois.

Le Marché est reconduit dans les mêmes conditions que le marché initial.

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Réunion publique voirie le 24 octobre au C.A.S.